

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 22  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 21  
Date de convocation : 09/10/25

**DELIBERATION N°01  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2025**

**INTERET COMMUN**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Conseil Départemental :** Mme Martine CHARMET, MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** MM. Gilles MAGNON, Jean Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois :** MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE, Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**Président de la CCCPS :** M. François BROCARD

**SMRD :** Mmes Nelcy CHIROL, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Cédric PROUST, Augustin VALLON

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** Mme Agnès JAUBERT (suppléante), M. Éric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE

**Communauté des communes du Diois :** Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY, M. Dominique JOUBERT (suppléant)

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Ken DELCOURT (suppléant), Gérard GAGNIER (suppléant), Fabien LOMBARD (suppléant), Gilbert ROUX (suppléant)

**OBJET : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE DU SMRD**

Le Président rappelle l'article 3 des statuts de 2019 qui prévoit « Le siège du SMRD est fixé par délibération du Comité syndical ».

Le Président informe que les travaux des nouveaux locaux sont terminés et que le déménagement a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Il est donc proposé de fixer le siège du SMRD à l'adresse des nouveaux locaux soit au 1770 avenue Georges Coupois à Saillans (26340), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

De ce fait, le Syndicat changera de numéro SIRET.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le siège du SMRD au 1770 avenue Georges Coupois à Saillans (26340), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER

Date de transmission de l'acte: 13/11/2025

Date de réception de l'AR: 13/11/2025

026-252601307-DE\_001\_2025-DE

A G E D I